



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

COMMUNE DE ST-GERMAIN-LES-VERGNES

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 13

Etaient présents PENOT A. – BOUYOUX O. – ROCHE D. – FILLIOL-MAURY C. – BREUIL R. – CHARVIÈRE Y. – KOCH Y. – ESCURE P. – CASTANET N. – GAMBARINI G. – PAITEL M.

Absent : /
Excusé : REYNIER A.

Procurations de vote : GAUTHIER C à BREUIL R.
MANIÈRE N. à BOUYOUX O.

Secrétaire de séance : CASTANET N.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2016**
- 2. Construction d'un préau à l'école : demandes de subventions**
- 3. Entretien de l'éclairage public**
- 4. Restaurant scolaire : protocole d'auto-contrôle alimentaire 2017**
- 5. Tarifs des encarts publicitaires dans la Gazette 2018**
- 6. Recrutement d'un agent saisonnier**
- 7. Modification statutaire de la communauté d'agglomération Tulle Agglo**
- 8. Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par Tulle Agglo**
- 9. Transfert de compétence pour l'élaboration des PLUi à Tulle Agglo**
- 10. Affaires diverses**

1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2016 qui a été transmis à chacun des membres.

Madame FILLIOL-MAURY Catherine indique qu'il y a lieu de préciser : 'Gratuité des nuits carpistes pour les pêcheurs ayant la carte annuelle ».

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve :

- les modifications demandées par Madame FILLIOL-MAURY ;
- le compte rendu de la réunion du 21 novembre 2016.

2- Construction d'un préau à l'école : demandes de subventions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de construction d'un préau à l'école dont le coût prévisionnel s'élève à 19.500,00€ HT soit 23.400,00€ TTC peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Equipements Communaux.

Il propose également de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de Monsieur le Sénateur dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le montant restant sera financé par les fonds propres de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- de valider la construction du préau de l'école ;
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 32 % du coût H.T. des travaux et du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 25 % du coût H.T. des travaux ;
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de Monsieur le Sénateur dans le cadre de la réserve parlementaire ;
- que les montants restants seront financés par les fonds propres de la commune ;
- de mandater Monsieur le Maire pour demander les subventions et signer tous les documents à intervenir relatifs à cette opération

3- Entretien de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'entretien de l'Eclairage Public.

Il fait part de la proposition des Etablissement CITEOS de Malemort.

Les interventions auront lieu à la demande de la commune

- soit dans un délai de 3 jours ouvrables
- soit dans le mois qui suit la demande

selon l'urgence.

Le contrat sera conclu pour une durée FERME de 3 ans

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le projet de contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition des Etablissements CITEOS ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de dépannage ;
- précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits au budget.

4- Restaurant scolaire : protocole d'auto-contrôle alimentaire 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Laboratoire Départemental d'Analyse réalise des analyses microbiologiques au restaurant scolaire et qu'il convient de renouveler la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir la fréquence des prélèvements à 1 fois par trimestre ;
- d'effectuer 2 prélèvements par collecte (bactériologie des produits alimentaires) ;
- d'effectuer 1 contrôle des surfaces par collecte ;
- d'accepter les tarifs 2017 liés à ces analyses ;
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ces analyses.

5- Tarifs des encarts publicitaires dans la Gazette 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la Gazette 2017 qui sera distribuée en 2018.

Il propose de maintenir les tarifs qui avaient été votés en 2016 soit :

- encart 6cm x 4cm : 60,00€
- encart ½ page : 540,00€
- encart ¼ page : 270,00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- décide de maintenir les tarifs 2016 ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

6- Recrutement d'un agent saisonnier

Afin de faire face à la surcharge de travail au service espaces verts à compter du mois de mars, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un agent saisonnier pour 4 mois, à temps complet, au grade d'Adjoint technique, Indice brut 347.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier dans les conditions exposées par Monsieur le Maire et le charge du recrutement.

7- Modification statutaire de la communauté d'agglomération Tulle Agglo

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les statuts de Tulle Agglo ont été modifiés afin de prendre en compte l'extension de son périmètre et de les mettre en conformité avec l'évolution de ses compétences.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (1 voix contre) :

- approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Tulle conformément au projet ci-annexé ;
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Président de Tulle Agglo.

8- Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par Tulle Agglo

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que l'article 134 de la loi ALUR met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour les communes disposant d'une carte communale à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il propose à l'assemblée de confier l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols à la Communauté d'Agglomération de Tulle qui dispose depuis 2015 d'un service instructeur mutualisé.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention d'utilisation des services qui définit les modalités de travail en commun.

Il précise que cette mise à disposition est sans répercussion financière pour la commune.

De plus, en vue d'un fonctionnement optimal, le maire prendra un arrêté donnant délégation de signature au responsable du service instruction des autorisations du Droit des Sols de Tulle Agglo pour l'instruction des dossiers.

La compétence juridique des actes d'urbanisme restera de la compétence du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte de confier l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols aux services de la Communauté d'Agglomération de Tulle ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des services et à prendre l'arrêté donnant délégation de signature eu responsable du service instruction ;

9- Transfert de compétence pour l'élaboration des PLUi à Tulle Agglo

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 rend les communautés d'agglomération compétente de droit en matière de PLU dans un délai de 3 ans.

Le 27 mars 2017 toutes les communautés deviennent compétentes pour élaborer un PLUi sauf si un quart des communes représentant 20 % de la population ont délibéré négativement dans un délai de 3 mois précédent cette date.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- décide de garder la compétence d'élaboration du PLU communal ;
- **refuse le transfert de la compétence** en matière d'élaboration de PLUi à la Communauté d'Agglomération de Tulle ;
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Tulle Agglo.

10- Affaires diverses

a – Contrat d'entretien des hottes de restauration scolaire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'entretien annuel des hottes de restauration scolaire.

Deux propositions ont été adressées à la Mairie :

- ISS à ISLE (87) pour un montant de 600,00€HT
- Air Action à PEUJARD (33) pour un montant de 416,00€HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la proposition d'Air Action ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

b – Convention de concession des référentiels IGN

Dans le cadre du projet Système d'Information Géographique (SIG) Partagé de la Corrèze, initié en 2007, le Conseil Départemental a mis à disposition des communes des référentiels IGN.

La commune avait adhéré en 2008 (convention du 19 février 2008).

Par avenant signé le 13 décembre 2012, la commune a adhéré à la nouvelle politique de l'IGN consistant à diffuser le Référentiel Grande Echelle et donc de bénéficier de deux nouveaux fonds.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention avec le Département pour la concession des référentiels IGN.

Le coût est de 100,00€ pour la durée totale de la convention soit 5 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de concession des référentiels IGN présentée par Monsieur le Maire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et tout document se rapportant à cette mise à disposition.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

c- Remboursement vêtements de travail

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un employé communal a acheté de sa propre initiative, une tenue de travail, et demande le remboursement à la commune.

La facture s'élève à 38,77€

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce remboursement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (9 voix contre, 4 voix pour) :

- refuse le remboursement de cette facture ;

- rappelle que les employés communaux qui bénéficient d'une tenue de travail doivent se rendre chez le fournisseur désigné par Monsieur le Maire, munis d'un bon de commande.

INFORMATIONS :

- Visite de la boucherie.
- Départ de Mr LESPINASSE, Kinésithérapeute, au 1^{er} juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

La Secrétaire,

Le Maire,
Alain PENOT